



Département Isère – Canton du Moyen Grésivaudan – Commune de Crolles

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal du 18 avril 2025

Objet : **SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « SOCIETE DE BOULES DE LA DENT DE CROLLES »**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-huit avril, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de CROLLES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Patrick PEYRONNARD, 1^{er} adjoint.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Date de convocation du conseil municipal : 11 avril 2025

PRESENTS :

Mmes Isabelle DUMAS, Sylvaine FOURNIER, Didier GERARDO, Françoise LANNOY, Barbara LUCATELLI, Claire QUINETTE-MOURAT, Caroline RENOUF, Doris RITZENTHALER, Annie TANI

MM. Patrick AYACHE, Pierre-Jean CRESPEAU, Gilbert CROZES, Adelin JAVET, Philippe LENAIN, Patrick PEYRONNARD.

Présents : 15

Représentés : 10

Absents : 4

Votants : 25

ABSENTS ET REPRESENTES :

Mmes Annie FRAGOLA (pouvoir à Annie TANI), Sophie GRANGEAT (pouvoir à Gilbert CROZES), Françoise LEJEUNE (pouvoir à Adelin JAVET), Djamila NDAGIJE (pouvoir à Isabelle DUMAS).

MM. Pierre BONAZZI (pouvoir à Patrick AYACHE), Marc LIZERE (pouvoir à Barbara LUCATELLI), Philippe LORIMIER (pouvoir à Didier GERARDO), Serge POMMELET (pouvoir à Patrick PEYRONNARD), David RESVE (pouvoir à Claire QUINETTE-MOURAT), Eric ROETS (pouvoir à Françoise LANNOY).

ABSENTS :

Mme Marine MONDET.

MM. Bernard FORT, Stéphane GIRET, Patrice KAUFFMANN.

B. LUCATELLI a été élue secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L2121-29 et L2311-7 ;

Vu l'article 9-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

Madame l'adjointe chargée des sports indique que l'association « Société de boules de la dent de Crolles » est une association crolloise qui a pour but la pratique de la boule lyonnaise en loisir et en compétition.

L'association a sollicité la commune pour l'obtention de subventions de fonctionnement et de projet. Elle souhaite organiser un événement pour faire découvrir le sports boules aux enfants lors d'un atelier découverte le dimanche 29 juin au boulodrome de Crolles.

Considérant le rôle de la Société de boules de la dent de Crolles dans la vie locale et la politique sportive de la commune, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de lui attribuer une subvention d'un montant de 900 € en fonctionnement et 100€ en projet.

Extrait de délibération n°30-2025 du Conseil municipal du 18 avril 2025, ~~Page 2 sur 2~~

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 NPPV : Mme GRANGEAT), décide :

- D'attribuer une subvention d'un montant de 900 € en fonctionnement et 100€ en projet à la société de boules de la dent de Crolles au regard de son rôle dans la vie locale et la politique sportive de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

PRESENTS : 15

VOTANTS : 25

POUR : 24

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

NPPV : 1 (Sophie GRANGEAT)

Crolles, le 24 AVR. 2025

Philippe LORIMIER

Maire de Crolles

La secrétaire de séance

Barbara LUCATELLI

Acte certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de sa publication le et de sa transmission en Préfecture le
Pour le Maire, par délégation, la responsable du pôle juridique - marchés publics

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche interrompant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;
- deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.